

Objet : Arrêté de circulation pour remplacement d'un appui télécom – 2 rue de la Bouvrie -

Le Maire de la commune de Louvigné-de-Bais,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 12 juin 2025 de l'entreprise AA Group représenté par AMMAMOU Kais – 11 bis rue de Fossés– 91 100 CORBEIL ESSONNES, qui souhaite réaliser la pose d'un appui télécom Orange,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu « **2 rue de la Bouvrie** » à partir du 11/08/2025 pour une durée de 21 jours,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre des travaux de pose d'un appui télécom Orange, un empiétement sur chaussée sera effectué 2 rue de la Bouvrie à partir **du lundi 11 août 2025 jusqu'au dimanche 31 août 2025** inclus.

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis à la restriction suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais,
Le 30 juillet 2025,

Le Maire,
Thierry PIGEON

